

Encadré 2:

LE MARCHÉ DU TRAVAIL LUXEMBOURGEOIS ET LA CRISE

Depuis la généralisation de la crise économique et financière fin 2008, la situation s'est considérablement détériorée sur le marché du travail de la zone euro, se soldant pour l'heure par une perte de près de quatre millions d'emplois et un accroissement du taux de chômage de 7,7% à 11,2% entre le troisième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2012. Au niveau désagrégé, les différents Etats membres sont toutefois caractérisés par des ajustements relativement contrastés (que ce soit au niveau de leur nature ou de leur amplitude). Cette hétérogénéité pourrait s'expliquer par l'existence de spécificités nationales, en particulier de différences en ce qui concerne les chocs subis, les institutions établies ou encore les politiques mises en place.

Le présent encadré résume les résultats clés pour le Luxembourg d'une étude menée au sein du groupe « 2012 Structural Issues Report » de l'Eurosystème (« 2012 SIR » ci-après) et intitulée « Euro Area labour markets and the crisis »²⁸.

Une première partie est dévolue à l'analyse des développements récents sur le marché du travail luxembourgeois et en particulier de l'évolution de l'emploi, du chômage et de la réaction de l'offre de travail suite à la crise. La dernière section se concentre sur les ajustements des salaires en réponse à la crise. L'objectif de la deuxième partie est d'évaluer les conséquences à plus long terme de la crise actuelle, en particulier en termes d'(in)adéquation entre l'offre et la demande de travail et de développement du chômage structurel.

1. ÉVOLUTION DE LA SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE

1.1 Evolution de l'emploi et du chômage

a. Emploi et chômage

Eu égard de la sévérité de la récession économique, l'ajustement du facteur « travail » au recul de l'activité a été moins important qu'escompté. Alors qu'entre le deuxième trimestre 2008 (pic) et le deuxième trimestre 2009 (creux) le PIB en volume a enregistré une baisse de 7,8%, la diminution de l'emploi salarié a duré deux trimestres seulement (-0,4% entre le dernier trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009). Pour autant, le marché du travail luxembourgeois n'a pas été épargné par la crise. Depuis fin 2008, la progression annuelle de l'emploi salarié s'est en moyenne établie à 2,1%, soit largement en-deçà des taux de croissance enregistrés par le passé²⁹. Au niveau des différentes composantes, l'emploi frontalier a été particulièrement touché par la crise³⁰, en raison de son poids dans l'emploi intérimaire³¹ et de sa surreprésentation dans des secteurs davantage exposés à la concurrence internationale. Au contraire, l'emploi résident n'a cessé de progresser favorablement tout au long de la crise, malgré une nette décélération de sa croissance.

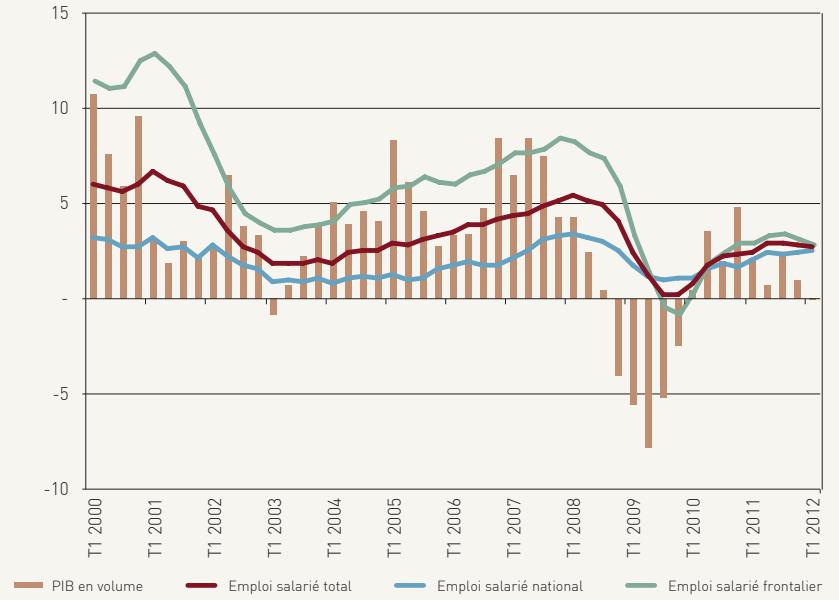
28 L'objectif de cette étude (qui sera publiée prochainement par l'Eurosystème) était de décrire les ajustements relativement hétérogènes observés dans les différents Etats membres de la zone euro suite à la crise. Il convient de préciser que le rapport « 2012 SIR » a eu principalement recours à des données statistiques issues de la comptabilité nationale et de l'Enquête sur les Forces de Travail publiée par EUROSTAT (ci-après « EFT »). En raison d'importantes divergences méthodologiques existant entre les données EFT et les données publiées par l'ADEM en ce qui concerne le chômage au Luxembourg, certaines analyses présentes dans le rapport original « 2012 SIR » ont été reproduites en vue de cet encadré en utilisant les statistiques administratives officielles publiées au niveau national.

29 Entre début 1995 et le troisième trimestre 2008, l'emploi salarié a progressé d'environ 4,0% en glissement annuel.

30 L'emploi frontalier est la seule composante ayant enregistré une diminution nette, de l'ordre de 1,1%, entre le quatrième trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009.

31 Par nature, l'emploi intérimaire constitue un facteur d'ajustement face aux retournements conjoncturels, en permettant aux entreprises de réagir rapidement à la dégradation conjoncturelle sans procéder à des licenciements (du moins dans un premier temps). Le phénomène contraire se produit en début de reprise économique, lorsque les entreprises – confrontées à une grande incertitude – préfèrent recourir à de la main-d'œuvre intérimaire plutôt qu'à des emplois permanents. Le travail intérimaire a ainsi fortement baissé (de 15,0%) entre fin 2008 et fin 2009 avant de reprendre légèrement par la suite et de s'inscrire à nouveau en forte baisse au cours des derniers mois.

Graphique 1
PIB en volume et emploi salarié (variation en pourcentage par rapport au même trimestre de l'année précédente)



Source: ADEM, IGSS, Statec (comptes nationaux), calculs BCL

De son côté, le nombre de demandeurs d'emploi (au sens « strict ») a augmenté de 58,9% (soit l'équivalent de près de 5 500 chômeurs supplémentaires) entre le troisième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2012. Le taux de chômage au sens « strict » désaisonnalisé est quant à lui passé de 4,2% à 6,1% au cours de la même période (se référer au graphique « Evolution du chômage » dans la section 1.2.2.2 du présent bulletin).

Malgré un net repli de la croissance de l'emploi et une forte hausse du nombre de chômeurs, l'ajustement du marché du travail luxembourgeois face à la crise demeure relativement limité en comparaison internationale. Plusieurs pistes peuvent être avancées afin d'expliquer cette relative résilience du marché du travail national.

Développement de l'emploi au niveau sectoriel

Entre le troisième trimestre 2008 et le premier trimestre 2012, l'emploi salarié a progressé de 6,3%, toutes branches confondues. Au niveau sectoriel, 43,6% des emplois créés (en net) depuis la généralisation de la crise sont imputables aux « autres activités de services » (soit l'équivalent de plus de 9 000 emplois). Avec 90% de ces créations nettes d'emplois, le secteur public au sens large (qui inclut l'administration publique, l'éducation et la santé) se distingue en tant que pilier de la croissance de l'emploi, au détriment du secteur financier. Alors que l'emploi dans la construction et dans le secteur commercial au sens large (à l'exclusion des transports) a été favorisé par une reprise de l'activité relativement dynamique après 2009, l'industrie a largement bénéficié des effets favorables liés au chômage partiel. Dans les « activités financières ; immobilier, location et services aux entreprises », les créations d'emplois dans les services aux entreprises et les autres acteurs du secteur financier (p.ex. les assurances) ont permis de compenser les pertes d'emplois enregistrées dans l'emploi intérimaire et le secteur bancaire. Malgré une baisse de l'ordre de 2,1%, soit l'équivalent de près de 600 personnes, entre le troisième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2012, l'ajustement de l'emploi bancaire demeure limité, eu égard à l'envergure de la crise financière³². Ceci pourrait être lié au fait que, face à une pénurie

32 Lors du dernier ralentissement économique en 2001-2003, l'emploi bancaire avait diminué de 6,3% (soit l'équivalent d'environ 1 500 personnes) entre fin 2001 et début 2004. La faiblesse des pertes d'emplois bancaires depuis fin 2008 doit néanmoins être nuancée. De fait, il convient de rappeler que des circonstances exceptionnelles (telle la reprise par des banques de plus de 600 personnes employées précédemment dans des professionnels du secteur financier, PSF) ont augmenté le niveau de l'emploi bancaire (et corolairement diminué celui des PSF) sans véritables créations d'emplois. En neutralisant ces évènements non-récurrents, l'emploi bancaire aurait diminué de 4,3% (soit l'équivalent d'un peu plus de 1 100 personnes) entre le troisième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2012.

de main-d'œuvre qualifiée, les banques préfèrent retenir leurs salariés en attendant une reprise de l'activité³³. La rétention de main-d'œuvre dans les banques et les services en général peut également s'expliquer par l'existence de coûts de formation potentiellement élevés augmentant la perte de capital humain pour l'entreprise en cas de licenciement.

Tableau 1:

Evolution de l'emploi salarié dans les différentes branches économiques

(en pourcentage ou en points de pourcentage et en nombre)

	Evolution entre le pic et le creux de croissance de l'emploi (T4 2008 - T2 2009)		Evolution depuis la généralisation de la crise (T3 2008 - T1 2012)	
	Contributions sectorielles en p.p	Evolution en nombre de personnes	Contributions sectorielles en p.p	Evolution en nombre de personnes
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	0,0	81	0,1	486
Industrie, y compris énergie	-0,1	-402	0,0	122
Construction	-0,1	-386	0,4	1 218
Commerce; horeca; transports et communications	-0,1	-191	2,0	6 463
Activités financières, immobilier, location et services aux entreprises	-0,6	-2 121	0,9	3 018
Autres activités de services	0,5	1 810	2,7	9 024
Total Branches	-0,4	-1 273	6,3	20 686

Source : Statec (*comptes nationaux*), calculs BCL*Rétention de main-d'œuvre*

Face au ralentissement de l'activité économique, les entreprises ont largement opté pour un ajustement de la marge intensive du facteur travail, à savoir le nombre d'heures travaillées. Entre 2008 et 2009, la durée moyenne de travail a diminué de 4,1%, contribuant ainsi à amortir les effets négatifs de la crise sur le volume de l'emploi. Cette baisse des heures travaillées s'est notamment matérialisée par une diminution des heures supplémentaires, une hausse du temps partiel, un recours accru au congé parental³⁴ ou encore au chômage partiel.

Ainsi, le nombre de salariés en chômage partiel est passé d'environ 400 en moyenne mensuelle en 2008 à près de 7000 par mois en 2009 (soit l'équivalent de 2,1% de l'emploi salarié intérieur). Si l'ensemble des salariés qui ont eu recours à ce dispositif avaient perdu leur emploi, ce dernier aurait baissé de 1,0% en 2009, soit -2,0 p.p. par rapport à l'évolution réellement constatée³⁵. De son côté, l'emploi national aurait baissé de 0,3% (ou 0,0% exprimés en équivalents plein-temps) en 2009, soit -1,5 p.p. par rapport à l'évolution réellement constatée³⁶. De même, entre 2008 et 2009, si

33 Une récente étude semble corroborer cette hypothèse dans la mesure où les entreprises luxembourgeoises (toutes branches confondues) affirment rencontrer des difficultés de recrutement dans 21% des cas. Cette proportion est la plus élevée dans le secteur financier où 39% des recrutements sont jugés difficiles. Pour plus de détails, se référer à l'étude « Genevois, A.-S. (2011), Difficultés de recrutement dans les entreprises implantées au Grand-Duché, CEPS, Cahier n° 2011-05 ».

34 Selon les données issues des fichiers administratifs de l'IGSS, le nombre de salariés travaillant à temps partiel a augmenté de 17,3% entre 2008 et 2011 alors que le nombre de salariés travaillant à temps complet n'a progressé que de 4,5%. Selon les données publiées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, le nombre de personnes bénéficiant d'un congé parental a évolué de 16,6% au cours de la même période.

35 Il convient de rappeler qu'un salarié en chômage partiel peut être touché à des degrés variables par ce dispositif et ne perd pas forcément la totalité de ses heures de travail. Ainsi, l'impact du chômage partiel sur l'emploi s'amoindrit si l'on exprime le nombre de salariés effectivement touchés en équivalents plein-temps. Dans ce cas, l'emploi salarié aurait baissé en moyenne de 0,5% en 2009 par rapport à l'année précédente.

36 Il convient de noter qu'alors que le chômage partiel touche à la fois des salariés frontaliers et des salariés résidents, les statistiques nationales sur le chômage ne reprennent que les salariés résidents (l'emploi national qui inclut également les travailleurs indépendants résidents). Afin d'étudier l'impact du chômage partiel sur les différentes composante de l'emploi et sur le chômage, il convient ainsi de tenir compte du poids de chaque catégorie dans l'emploi salarié. En 2008 et 2009, les salariés résidents représentaient en moyenne 42,7% dans les secteurs bénéficiant du chômage partiel.

l'ensemble des salariés en chômage partiel avaient perdu leur emploi, le nombre de chômeurs aurait augmenté de 57,6% (contre 34,5% selon les chiffres actuels) et le taux de chômage aurait augmenté de 2,2 p.p. dans le même laps de temps pour s'établir à 6,4% en moyenne en 2009, soit à un niveau supérieur à celui observé actuellement en 2012³⁷.

Nature des chocs

Les répercussions d'un déclin de l'activité économique sur le marché du travail sont fortement influencées par la nature des chocs. Ainsi, le *choc externe* (qui a entraîné un effondrement du commerce international et des exportations au début de la crise) a pu être perçu comme transitoire par les entreprises, ces dernières décidant alors de retenir leurs salariés en anticipation d'une reprise du commerce mondial. Une analyse effectuée dans le cadre du « 2012 SIR » semble corroborer cette hypothèse. En effet, pendant le creux de la crise, l'élasticité de l'emploi au PIB a été relativement moins importante dans les Etats où la baisse du PIB était en grande partie liée à une diminution des exportations. Cette constatation est d'autant plus plausible au niveau national que le Luxembourg est le pays de la zone euro ayant enregistré la plus forte chute des exportations (en début de crise)³⁸ et figure dans le même temps parmi ceux où l'élasticité de l'emploi au PIB a été la plus faible³⁹. Le degré d'expansion des crédits avant la crise constitue une autre piste explicative, dans la mesure où l'emploi a réagi plus fortement dans les Etats membres ayant enregistré les plus fortes expansions de crédits dans la période d'avant-crise (p.ex. l'Estonie, l'Irlande et l'Espagne).

Du côté du chômage, une étude d'élasticités montre que l'évolution du chômage est influencée par la *nature des composantes* qui sont à l'origine des mouvements du PIB. En particulier, le taux de chômage serait davantage sensible à l'évolution de la consommation qu'à celle du commerce extérieur. Ainsi, une baisse de la demande domestique (intensive en main-d'œuvre) induirait un effet négatif relativement plus important qu'un déclin de même ampleur des exportations (intensives en capital). Cet argument additionnel permettrait d'expliquer (du moins partiellement) l'élasticité relativement faible du taux de chômage par rapport au PIB pendant la crise au Luxembourg, en comparaison avec d'autres pays⁴⁰ (la demande interne y ayant mieux résisté à la crise que les exportations).

Cette apparente moindre réactivité du chômage au Luxembourg doit cependant être nuancée en raison du recours massif au chômage partiel et du poids des salariés frontaliers dans l'emploi intérieur. Il convient de rappeler que ces derniers, particulièrement touchés par la crise, ne sont pas comptabilisés dans les statistiques nationales relatives au chômage, induisant un important biais à la baisse sur les données du chômage.

Au-delà de ces facteurs, l'existence d'une tradition de *dialogue social* (notamment via des comités de coordination tripartite) et une forte proportion de *contrats à durée indéterminée* contribueraient à réduire l'impact à court terme d'un ralentissement conjoncturel sur le chômage.

Mesures et politiques pour l'emploi

Au cours des dernières années, diverses mesures ont été mises en place afin de mitiger l'impact négatif de la crise sur l'emploi et le chômage : il convient notamment de citer l'élargissement du champ d'application et la flexibilisation des conditions d'octroi de chômage partiel, le lancement et le renforcement de mesures censées augmenter l'employabilité

37 Cette analyse de l'impact du chômage partiel sur le niveau de l'emploi et du chômage se limite aux années 2008 et 2009, dans la mesure où l'étude de l'impact total du recours au chômage partiel de la fin 2008 à aujourd'hui nécessiterait l'établissement d'hypothèses sur le taux de retour des chômeurs vers l'emploi.

38 Concrètement, la part des exportations dans le PIB a diminué de 20,0 points de pourcentage entre 2008 et 2009.

39 L'élasticité mesure la sensibilité de l'emploi au PIB. Dans le présent contexte, cette élasticité a été calculée en prenant en compte des pics et des creux (de croissance de l'emploi et du PIB) spécifiques à chaque pays. Pendant la plus récente crise, l'élasticité de l'emploi au PIB s'est établie à 0,1018 points au Luxembourg contre 0,2867 points au niveau de la zone euro.

40 Pendant la crise, l'élasticité du chômage au PIB s'est établie à -0,0977 au Luxembourg contre -0,2810 en moyenne dans la zone euro.

des demandeurs d'emploi (via notamment les mesures proposées par l'ADEM, le lancement d'un nouvel instrument destiné aux jeunes chômeurs qualifiés, la promotion de formations, etc.), les incitations financières du côté de la demande de travail (via des subventions pour les entreprises embauchant des chômeurs de longue durée p.ex.). Au-delà de ces mesures censées soutenir la demande de travail et faciliter la réinsertion des chômeurs sur le marché du travail, le gouvernement a introduit diverses mesures temporaires censées minimiser l'impact néfaste du chômage sur la situation financière et sociale des chômeurs (via notamment l'allongement de la durée des allocations chômage ou encore la suppression du deuxième plafond de 150% du salaire social minimum). S'y ajoute la réforme de l'ADEM qui a notamment pour objectif d'améliorer la prise en charge des demandeurs d'emploi en vue de leur réinsertion sur le marché du travail, avec un suivi personnalisé.

b. Enseignements tirés d'une analyse des flux d'entrée (de sortie) du chômage⁴¹

L'analyse des flux de chômage (et d'emploi) permet de mettre en exergue des informations importantes du point de vue de politiques pour l'emploi. Alors qu'une hausse des flux d'entrée dans le chômage incite plutôt à prendre des mesures encourageant la rétention de la main-d'œuvre, une baisse des flux de sortie met en lumière la nécessité de mesures favorisant un retour des chômeurs vers l'emploi.

Dans le sillage de la crise, les flux d'entrée dans le chômage (rapportés à la population active) se sont accrus pendant la deuxième moitié de l'année 2008. Par la suite, après avoir connu une quasi-stabilisation au cours de 2009 et 2010, ces derniers flux se sont à nouveau inscrits en forte hausse en 2011 suite à la ré-intensification de la crise. Dans le même temps, les flux de sortie du chômage (rapportés au nombre de demandeurs d'emploi disponibles) se sont inscrits en forte baisse jusqu'à la fin de l'année 2010 avant d'entamer une trajectoire légèrement ascendante jusqu'à la fin 2011 et repartir à la baisse par la suite. Globalement, au Luxembourg, la hausse du chômage observée jusqu'à fin 2011 est plutôt imputable à une baisse des flux de sortie qu'à une hausse des flux d'entrée dans le chômage. Une étude portant sur les flux d'entrée et de sortie de l'emploi semble confirmer cette constatation⁴². Alors que les taux d'embauche se sont détériorés suite à la crise, l'impact sur les taux de séparation⁴³ a été relativement limité (du moins au cours des premiers trimestres de la récession). Ces développements s'expliqueraient en partie par le fait que les flux d'un emploi à l'autre ont diminué. De fait, la baisse du nombre de postes vacants a pu inciter les salariés à reporter leur prospection pour un nouvel emploi (et donc leur demande de démission). Dans le même temps, la baisse du nombre d'offres d'emploi a réduit la probabilité pour un chômeur de retrouver un emploi. Le recours au chômage partiel et la baisse de l'importance de l'emploi intérimaire (par définition caractérisé par des taux d'embauche et de séparation élevés) pourrait également expliquer les taux de séparation relativement faibles pendant la crise. Il convient toutefois de nuancer l'impact à première vue relativement limité de la crise sur les flux d'entrée dans le chômage, étant donné que ces statistiques n'incluent pas les salariés frontaliers ayant perdu leur emploi au Luxembourg⁴⁴. Par ailleurs, la situation semble s'être renversée au cours des derniers trimestres, dans la mesure où l'on observe une recrudescence des flux d'entrée.

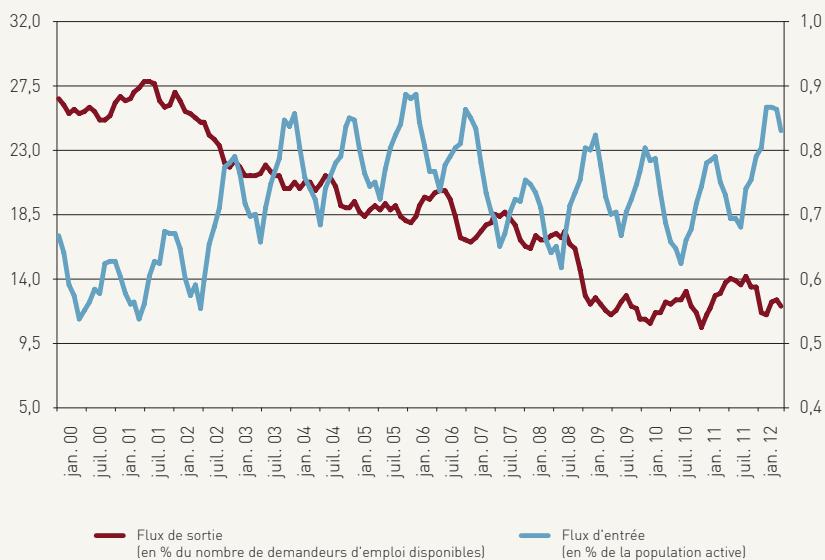
41 Les flux d'entrée dans le chômage correspondent au nombre de demandeurs d'emploi qui se sont inscrits auprès des bureaux de placement de l'ADEM au cours du mois. ». Faute de données disponibles, les flux de sortie du chômage (correspondant au nombre de chômeurs qui se sont désinscrits des services de placement de l'ADEM) sont calculés de la manière suivante : [nombre de demandeurs d'emploi en t-1] - [nombre de demandeurs d'emploi en t] + [flux d'entrée des demandeurs d'emploi au cours du mois t].

42 Brosius J. (2011), L'impact de la crise économique sur l'emploi au Luxembourg, CEPS, Cahier n° 2011-08

43 De manière générale, une embauche « concerne une personne qui signe un contrat de travail avec un nouvel employeur (il ne s'agit donc pas d'un renouvellement de contrat) au cours du mois de référence. Il s'agit à la fois de personnes sans emploi (inactives, au chômage ou actives dans un pays autre que le Luxembourg) qui signent un contrat de travail et de personnes qui changent d'emploi et d'employeur. ». Au contraire, une séparation « concerne une personne qui quitte son employeur au cours du mois de référence. Certains se retrouvent sans activité professionnelle au Luxembourg au dernier jour ouvrable du mois (soit au chômage, soit en inactivité, soit en emploi dans un pays autre que le Luxembourg, dans leur pays d'origine pour les frontaliers par exemple), d'autres signent un nouveau contrat de travail avec un autre employeur et seront donc considérés en emploi à la fin du mois. »

44 Le nombre d'attestations E301 délivrées par l'ADEM est un indicateur (imparfait) du nombre de frontaliers perdant leur emploi au Luxembourg. Ce nombre a progressé de 54,1% entre 2008 en 2009, en passant d'environ 1 160 attestations par mois en 2008 à près de 1 800 par mois en 2009, indiquant d'importantes pertes d'emploi du côté des salariés frontaliers suite à la crise.

Graphique 2
Flux d'entrée et de sortie du chômage
(en pourcentage de la population active respectivement
du nombre de chômeurs; moyennes mobiles centrées)



Source: ADEM, calculs BCL

a probablement augmenté sous l'*effet du travailleur additionnel*⁴⁵. Il convient de noter que bien que les jeunes aient été relativement plus touchés par la crise, ces derniers ont une probabilité de sortie du chômage également plus élevée, comparativement aux chômeurs plus âgés. Le phénomène contraire s'applique néanmoins aux chômeurs moins qualifiés, dont le taux de sortie est relativement plus faible que celui des plus qualifiés.

1.2 Réaction de l'offre de travail

Sur la période allant de 2009 à 2011, la progression annuelle de la population active (telle que définie dans la comptabilité nationale) s'est établie en moyenne à 2,2% par an, en légère accélération par rapport aux taux de croissance observés avant la crise (2,1% en moyenne chaque année entre 2000 et 2008). Cette évolution est essentiellement imputable à une progression relativement dynamique de la population en âge de travailler (en raison notamment d'une immigration importante) et dans une moindre mesure à un accroissement des taux d'activité⁴⁶.

Une décomposition par niveau de qualification révèle que les flux vers le chômage se sont essentiellement accrus pour les personnes disposant d'un niveau de qualification inférieur (et dans une moindre mesure pour les personnes à niveau de qualification moyen). Cette situation s'explique en partie par l'impact plus important de la crise sur des secteurs nécessitant a priori un niveau de formation moins élevé. Par ailleurs, la décomposition des flux par groupes d'âges indique que les flux d'entrée dans le chômage ont particulièrement augmenté pour les jeunes chômeurs. De même, alors que la recrudescence des flux d'entrée masculins s'explique par une surreprésentation des hommes dans les secteurs davantage exposés à la crise, le nombre de femmes s'inscrivant auprès de l'ADEM

45 De fait, des personnes qui étaient auparavant exclues du marché du travail (p.ex. les femmes au foyer) peuvent décider d'intégrer la population active afin de contribuer aux revenus du ménage.

46 La population en âge de travailler (15 à 64 ans) a progressé en moyenne de 2,2% (2,4%) entre 2009 et 2011 (2009 et 2012) contre 1,5% en moyenne sur la période allant de 2001 à 2008. Le taux d'activité mesure la proportion d'actifs (occupés et chômeurs) dans la population totale correspondante en âge de travailler. Le taux d'emploi mesure la proportion d'actifs occupés dans la population active totale correspondante. Il convient de rappeler que les données issues de l'Enquête sur les Forces de Travail doivent être interprétées avec prudence pour plusieurs raisons: la définition du chômage au sens du BIT diffère de celle utilisée par l'ADEM. Par conséquent, d'importantes divergences peuvent émerger entre les deux sources statistiques. Par ailleurs, les données issues de l'EFT sont relativement volatiles en ce qui concerne le Luxembourg, en raison notamment de la faible taille de l'échantillon. De même, suite à un changement méthodologique introduit en 2009, les séries EFT ont subi une rupture de série. Par conséquent, il convient de rester prudent quant à l'interprétation de ces données, la tendance de ces dernières pouvant être influencée par cette rupture de série.

Plus en détail, alors que le taux d'activité masculin a connu une quasi-stagnation suite à la crise, le taux d'emploi masculin s'est inscrit en baisse. Le même phénomène est perceptible en ce qui concerne les personnes disposant d'un faible niveau de qualification. Au contraire, le taux d'activité et d'emploi féminin a augmenté suite à la crise, probablement sous l'effet du travailleur additionnel mentionné précédemment. Une décomposition par groupes d'âges révèle que l'offre de travail des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) a diminué au cours de la période 2009 à 2011. Divers facteurs peuvent être avancés afin d'expliquer cette évolution négative : face à une pénurie d'offres d'emploi, les jeunes sont incités à poursuivre leurs études plutôt que d'intégrer le marché du travail⁴⁷. Par ailleurs, les jeunes sont susceptibles d'être surreprésentés dans des contrats à durée déterminée ou le travail intérimaire. Au contraire, les personnes âgées de plus de 55 ans ont vu leur taux d'activité et d'emploi augmenter. Cette tendance ascendante, commune à l'ensemble des Etats membres de la zone euro, est par ailleurs observée depuis plusieurs années.

Tableau 2 :

Taux d'activité et taux d'emploi
(en pourcentage de la population correspondante en âge de travailler)

	2000-2008	2009-2011
Taux d'activité	65,7	68,3
Homme	75,7	75,9
Femme	55,5	60,6
15-24 ans	30,4	27,3
25-54 ans	82,3	85,4
55-64 ans	30,6	40,1
Niveau de qualification inférieur	52,7	48,0
Niveau de qualification moyen	69,7	68,6
Niveau de qualification supérieur	84,9	87,2
Taux d'emploi	63,2	65,0
Homme	73,5	72,8
Femme	52,7	57,0
15-24 ans	26,8	22,9
25-54 ans	79,6	81,8
55-64 ans	30,2	39,0
Niveau de qualification inférieur	50,0	44,3
Niveau de qualification moyen	67,4	65,7
Niveau de qualification supérieur	82,6	83,8

Source : EUROSTAT (*Enquête sur les forces de travail*), calculs BCL

1.3 Ajustement des salaires à la crise

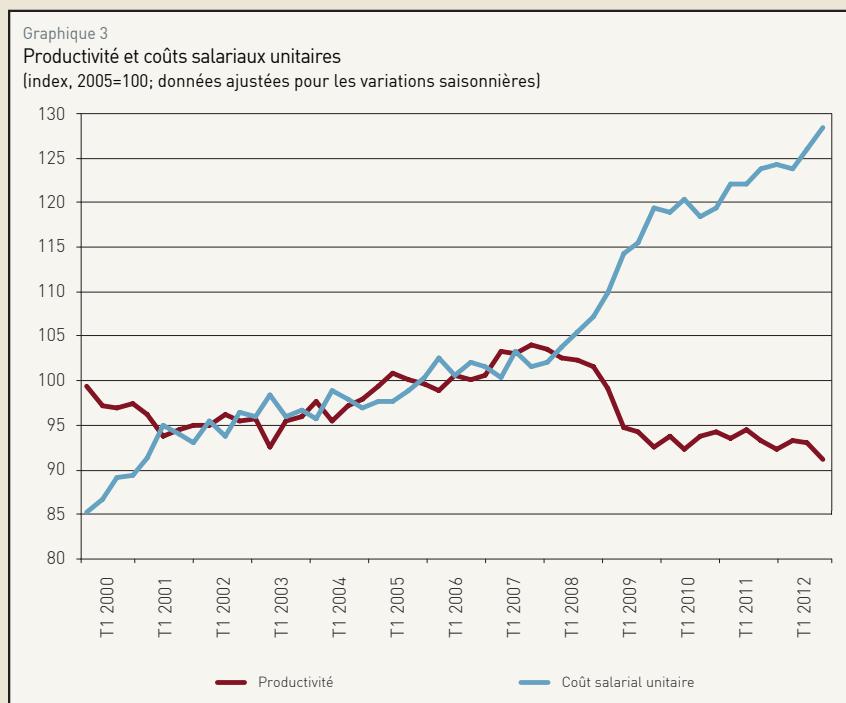
La progression annuelle du coût salarial moyen (nominal) a commencé à décélérer dès le début de la crise financière fin 2008, avant de se repositionner momentanément sur une tendance ascendante jusqu'à la fin 2010 et de ralentir à nouveau par la suite⁴⁸. Depuis fin 2008, la croissance du coût salarial moyen (nominal) est essentiellement imputable à la contribution de l'indexation automatique des salaires aux prix. De fait, la contribution des autres composantes

47 Les données issues du Ministère de l'Enseignement Supérieur (Rapport d'activité 2011) semblent corroborer cette hypothèse dans la mesure où le nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide financière pour les études supérieures a considérablement augmenté depuis la crise (en moyenne 21,8% par an entre 2009 et 2011). Cette forte hausse doit néanmoins être nuancée dans la mesure où elle est susceptible, en partie du moins, d'être liée aux changements introduits par la loi du 26 juillet 2010 en ce qui concerne l'attribution des aides financières aux étudiants.

48 Se référer au graphique sous le point 1.2.1.3 du présent Bulletin.

(réelles) demeure faible voire même négative, en raison notamment d'une baisse des heures travaillées, d'une diminution des primes et gratifications distribuées et d'une faible progression des salaires négociés.

L'indice du coût (horaire) de la main-d'œuvre⁴⁹ permet de tenir compte de l'effet de la baisse de la durée moyenne de travail. Contrairement au coût salarial moyen, les coûts salariaux horaires ont continué sur une pente ascendante jusqu'au deuxième trimestre 2009, en écho à l'ajustement à la baisse des heures travaillées et la réduction moins que proportionnelle des rémunérations⁵⁰. Par la suite, corollairement à la reprise de la durée de travail, la progression annuelle de la rémunération horaire s'est inscrite en retrait jusqu'à la mi-2010, avant de s'accélérer puis de se stabiliser.



Source: Eurostat

Face à la chute de la productivité du travail et à une progression modérée mais positive du coût salarial moyen (nominal), les coûts salariaux unitaires se sont fortement accrus dans le sillage de la crise, tendance qui s'est par ailleurs poursuivie et même intensifiée au cours des derniers trimestres. En comparaison avec les autres Etats membres de la zone euro, le Luxembourg constitue le pays où les coûts salariaux unitaires ont le plus augmenté entre le troisième trimestre 2008 et le premier trimestre 2012 (soit +16,7%). Cette évolution défavorable implique inévitablement une détérioration de la compétitivité-coût des entreprises nationales. Dans le même temps, la productivité du travail, dont le repli est en partie lié à la rétention de main-d'œuvre, peine à redécoller et demeure largement en-deçà de son niveau d'avant-crise.

Bien que la progression annuelle du coût salarial moyen ait ralenti suite à la crise, l'ajustement des salaires peut paraître limité eu égard à la sévérité de la récession. Plusieurs facteurs pourraient être avancés afin d'expliquer cet impact relativement restreint (qui peut d'ailleurs être observé dans la quasi-totalité des Etats membres de la zone euro).

49 L'indice du coût de la main-d'œuvre trimestriel mesure les coûts horaires totaux supportés par un employeur pour le facteur « travail ». Cet indicateur inclut en particulier les composantes suivantes: « rémunérations » et « coûts de la main-d'œuvre autres que les rémunérations » (incluant les contributions de l'employeur à la sécurité sociale auxquelles on ajoute les taxes et impôts payés moins les subventions reçues).

50 De fait, en ce qui concerne le chômage partiel par exemple, l'entreprise avance au moins 80% du salaire brut correspondant aux heures chômées et l'Etat rembourse ensuite à l'employeur 80% (ou 90% sous certaines conditions) du salaire brut perçu par le salarié pendant les heures chômées. Dans le même temps, les cotisations sociales et fiscales se rapportant au salaire perçu par le salarié pendant les heures chômées (c'est-à-dire 80% du salaire brut) continuent à être à la charge de l'employeur.

En premier lieu, la progression du coût salarial moyen depuis la crise pourrait en partie être liée à des effets de composition de l'emploi. De fait, comme évoqué précédemment, la crise a particulièrement touché les salariés à niveau de qualification inférieur (disposant en général de salaires plus faibles). Or une baisse de la proportion de salariés à faibles revenus entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une hausse du coût salarial moyen.

De même, l'existence d'un salaire minimum empêchant la diminution des salaires en-dessous d'un certain seuil, l'existence de procédures d'extension explicites ou implicites des conditions stipulées dans les conventions collectives⁵¹, le degré de syndicalisation ou encore le degré de couverture des conventions collectives⁵² sont des facteurs institutionnels susceptibles d'influencer la formation et l'évolution des salaires. Par ailleurs, au Luxembourg, l'indexation automatique des salaires aux prix constitue une autre barrière à l'ajustement baissier des salaires nominaux.

Une récente enquête réalisée auprès des firmes luxembourgeoises⁵³ confirme l'existence de rigidités nominales empêchant (ou limitant) l'ajustement à la baisse des salaires lors d'une récession. Selon cette enquête, en réponse à la crise, les stratégies des entreprises passent en premier lieu par une réduction des coûts et en particulier des coûts non salariaux. Toutefois, les entreprises qui optent pour une réduction de leurs coûts salariaux considèrent les mesures suivantes comme pertinentes : une diminution des heures travaillées (essentiellement via la baisse des heures supplémentaires, l'ajustement des comptes épargne-temps ou le recours au chômage partiel), une diminution des composantes flexibles des salaires et une réduction du nombre de travailleurs intérimaires ou temporaires. Seules 2,0% des firmes considèrent une baisse des salaires de base comme une mesure pertinente. Par ailleurs, seule une infime minorité des firmes (1,0%) affirment avoir procédé à une baisse des salaires de base récemment en raison de la crise (contre 52,0% affirmant avoir gelé les grilles salariales). Cette réticence des firmes à réduire les salaires de base peut s'expliquer par divers facteurs : l'existence d'une réglementation stricte et/ou de conventions collectives, les effets potentiellement néfastes d'une baisse des salaires sur l'effort et la motivation des salariés ou encore l'incitation pour les meilleurs employés à quitter la firme. D'autres facteurs, tels l'impact négatif d'une baisse des salaires sur la réputation d'une firme ou encore la hausse des coûts d'embauche et de formation, semblent également jouer mais dans une moindre mesure.

2. LA CRISE ET LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

2.1 La courbe de Beveridge

Bien que la hausse du chômage soit une caractéristique commune aux périodes de récession, la crise actuelle a pu entraîner certains secteurs économiques dans un processus de restructuration ou de réduction permanente de leurs effectifs. Alors que cette restructuration est un mal nécessaire pour le renouvellement économique, la vitesse de réallocation de la main-d'œuvre dépend de l'aptitude de celle-ci à s'ajuster à la nouvelle demande de travail.

La courbe de Beveridge, qui représente l'évolution conjointe du taux de chômage et du taux de postes vacants⁵⁴, permet d'évaluer l'évolution de la qualité de l'appariement entre offre et demande de travail au cours du temps.

Les mouvements, en sens inverse des aiguilles d'une montre, observés entre 2006 et 2008 sont le simple reflet du cycle économique, caractérisé par une baisse du chômage au fur et à mesure que la demande de travail augmente. Suite à la

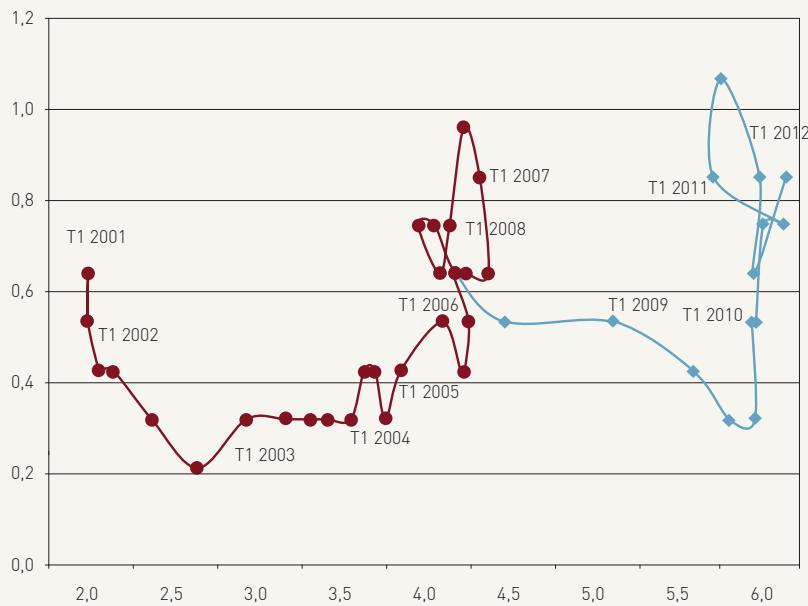
51 A titre d'exemple, les accords salariaux conclus dans la fonction publique sont susceptibles d'influencer les négociations salariales dans des branches connexes telles le secteur de la santé. Par ailleurs, les conventions collectives bancaires sont susceptibles d'exercer une certaine influence sur les salaires négociés dans les autres branches du secteur financier.

52 Au Luxembourg, malgré un degré de syndicalisation relativement faible (41,0% des salariés au niveau de l'économie totale), 54,0% des salariés sont couverts par une convention collective.

53 Lünnemann, P. et Mathä T. (2011), How do firms adjust in a crisis? Evidence from a survey among Luxembourg firms, Banque Centrale du Luxembourg, Cahier d'études n° 70.

54 Le taux d'emplois vacants mesure la proportion des emplois totaux qui sont vacants.

Graphique 4
Courbe de Beveridge



Remarque: axe des abscisses: taux de chômage au sens "strict"; axe des ordonnées: taux d'emplois vacants
Source: ADEM, EUROSTAT, calculs BCL

donc de nature cyclique, à ce stade rien ne permet d'affirmer qu'une reprise économique permette de résorber la hausse du chômage induite par la crise. Cette observation est d'autant plus plausible que le chômage a augmenté de façon quasi-continue depuis le début des années 2000, suggérant l'existence d'un chômage incompressible. Par ailleurs, plus récemment, l'accroissement du taux de postes vacants à des niveaux historiquement élevés n'a pas permis d'enrayer la hausse du chômage.

2.2 L'inadéquation entre l'offre et la demande de travail

Le ratio entre les DENS (demandes d'emploi non satisfaites) et les OENS (offres d'emploi non satisfaites) permet de rendre compte du degré d'inadéquation entre l'offre de travail nationale inoccupée et la demande de travail. Les données disponibles confirment une détérioration de l'appariement entre l'offre et la demande de travail suite à la crise. De fait, alors qu'en 2007, on enregistrait un emploi offert pour quatre chômeurs, ce ratio est passé à un poste offert pour dix chômeurs en moyenne en 2009, avant de s'améliorer progressivement par la suite.

Une analyse détaillée des demandes et offres d'emploi par type de profession ou emploi recherché révèle que l'ensemble des professions ont connu une aggravation de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail suite à la crise. Cette hausse a été toutefois particulièrement importante dans les secteurs suivants: « autres services » avec 28 demandeurs d'emploi potentiels pour une offre en 2009, « vendeurs » (25/1) ou encore « artisans, ouvriers » et « travailleurs des transports ou travailleurs des communications », avec respectivement 21 et 20 demandes d'emplois potentielles pour une offre en 2009 (contre respectivement 6 et 8 demandes pour une offre en 2007).

généralisation de la crise, la courbe de Beveridge s'est progressivement déplacée vers la droite (extérieur) sous l'effet d'une diminution du taux d'emplois vacants et de la hausse concomitante du taux de chômage. Bien que la courbe tende naturellement à se mouvoir vers l'extérieur lors d'une récession, il convient de s'assurer que ce mouvement initial ne dissimule pas un déplacement vers la droite de la relation « chômage – emplois vacants », indiquant une aggravation de l'inadéquation structurelle entre offre et demande de travail. Malgré la reprise économique entamée début 2010 et une forte hausse du taux de postes vacants, le taux de chômage n'a que peu diminué en début d'année 2011, avant de repartir à la hausse par la suite (sous l'effet du recul de l'activité). Bien que l'augmentation du chômage soit en partie imputable au ralentissement économique et

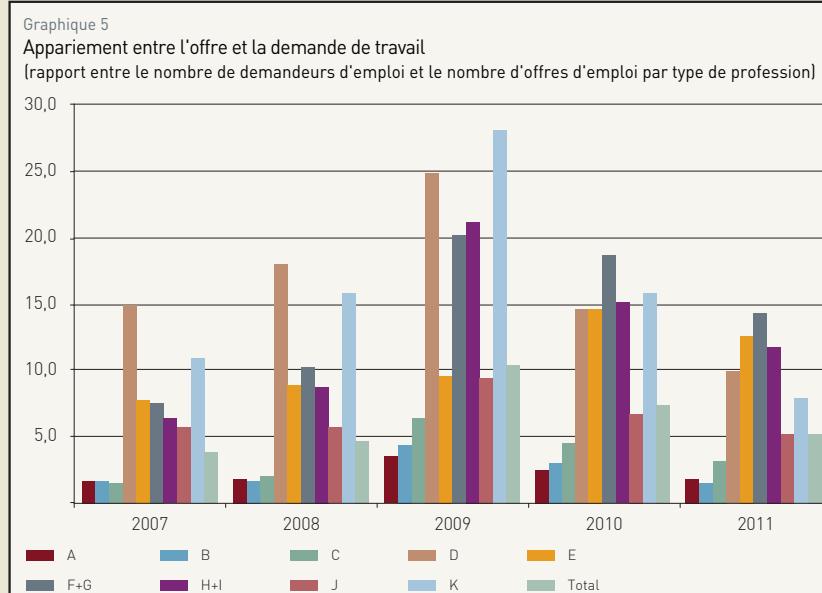
En dépit du fait que l'appariement entre l'offre et la demande de travail (tel que mesuré par le ratio DENS/OENS) se soit amélioré au cours de l'année 2011, l'inadéquation demeure importante. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'amélioration apparente de l'adéquation entre DENS et OENS est exclusivement imputable à une reprise des postes vacants, qui malgré des niveaux historiques demeurent non pourvus.

Cette situation à première vue contradictoire s'explique en partie par le fait que le degré d'inadéquation demeure le plus élevé pour les professions requérant a priori des niveaux de qualification inférieurs. Or, le nombre de chômeurs à niveau de formation inférieur a fortement augmenté suite à la crise, ces derniers représentant près de 50,0% du nombre total de demandeurs d'emploi. Le même constat s'applique aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans. Par ailleurs, parmi ces catégories de chômeurs, on retrouve une part importante de salariés handicapés et travailleurs « à capacité réduite » qui éprouvent davantage de difficultés encore à réintégrer le marché du travail. La recrudescence du chômage de longue durée met clairement en lumière l'existence de problèmes d'adéquation entre l'offre et la demande de travail, problèmes de nature potentiellement structurelle.

3. CONCLUSION

Bien qu'en comparaison avec d'autres Etats membres de la zone euro, le marché du travail luxembourgeois ait réagi de façon relativement limitée face à la crise, cette dernière ne l'a pas pour autant épargné. La perte de vitesse de l'emploi, la hausse concomitante du chômage (notamment du chômage de longue durée), le recul dramatique de la productivité et la progression du coût du travail sont autant de facteurs posant des défis pour l'avenir de l'économie nationale.

De manière générale, les rigidités nominales constituent un frein à la restauration de la compétitivité (et donc à la relance de l'emploi) dans des pays caractérisés par des déséquilibres externes ou des pertes de compétitivité. En particulier, l'indexation des salaires au prix est susceptible d'alimenter une spirale prix-salaires avec des effets potentiellement néfastes pour la compétitivité des entreprises nationales. En présence d'un chômage élevé, il est primordial que les salaires s'ajustent de manière flexible aux conditions du marché du travail afin de faciliter la réallocation sectorielle de la main-d'œuvre, condition sine qua non de la relance de l'emploi. Dans ce contexte, il convient de veiller à ce que le dispositif de chômage partiel, qui a permis de limiter l'impact négatif de la crise sur l'emploi, n'empêche pas la réallocation de la main-d'œuvre des secteurs en déclin vers les autres secteurs.



Remarque: A: Professions libérales, techniciens et assimilés; B: Directeurs et cadres administratifs supérieurs; C: Employés de bureau; D: Vendeurs; E: Agriculteurs, forestiers, carriers, mineurs et assimilés; F+G: Travailleurs des transports ou travailleurs des communications; H + I Artisans, ouvriers (précision horlogerie, mécanique, électricité, bois, bâtiments, alimentaire, chimie, production, machiniste); J: Hôtellerie, restauration; K: Autres services

Eu égard à l'impact relativement plus important de la crise sur certains groupes de travailleurs, l'objectif principal des politiques pour l'emploi devrait être de limiter les risques d'effets d'hystérides en promouvant l'employabilité des chômeurs et de faciliter leur réinsertion sur le marché du travail. Les politiques pour l'emploi devraient ainsi se concentrer sur la formation (continue et initiale) afin d'améliorer l'appariement entre l'offre et la demande de travail.

De même, la segmentation du marché du travail tend à amplifier l'ajustement de l'emploi face à des chocs négatifs et alourdit le fardeau porté par certains groupes de travailleurs (p.ex. les travailleurs intérimaires, les jeunes ou les moins qualifiés). Les réglementations en vigueur devraient limiter la différentiation entre groupes de travailleurs et diminuer les coûts moyens d'ajustement de l'emploi à travers l'ensemble de l'économie. De plus, les institutions du marché du travail devraient faciliter la flexibilité interne (en termes d'heures ou de salaires p.ex.) afin de permettre aux firmes de mieux réagir face à des chocs négatifs.

1.2.3 Les activités sectorielles

1.2.3.1 Industrie et construction

La production industrielle, qui s'était nettement redressée tout au long de l'année 2010, s'est retournée à la baisse en début d'année 2011. Sur l'ensemble de l'année 2011, la production industrielle a finalement enregistré une baisse de 2,5%, alors qu'elle a progressé de 3,5% dans la zone euro au cours de la même période. Au final, la production industrielle du Luxembourg se situait en décembre 2011 à un niveau près de 20% inférieur à celui qui était observé en juillet 2008. Sur la même période, la production de la zone euro affichait quant à elle une baisse de 7,5%.

Tableau 8 :

Indicateurs relatifs à l'industrie

(en taux de variation annuel)

	2010	2011	2011-T1	2011-T2	2011-T3	2011-T4	2012-T1	2012-T2
Production par jour ouvrable (pjo) y.c. sidérurgie	9,4	-2,5	2,7	-4,5	-1,6	-6,4	-7,0	-5,7
Pjo - Biens intermédiaires	8,2	-3,9	-0,3	-7,2	3,1	-11,0	-13,7	-12,8
Pjo - Biens d'équipement	12,7	3,4	13,4	-1,7	-3,1	6,9	7,2	2,2
Pjo - Biens de consommation	12,6	-1,1	0,5	1,9	-3,5	-2,9	-1,5	0,0
Pjo - Energie	11,8	-9,2	2,8	-8,8	-15,8	-16,3	-12,9	2,8
Pjo - Industrie hors sidérurgie	8,7	-3,4	1,5	-4,8	-4,8	-5,4	-5,0	-3,3
Pjo - Sidérurgie	9,4	-2,4	2,6	-4,4	-1,4	-6,2	-23,6	-23,2

Source : Statec